

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité de statistique**Sixième session**

Bangkok, 16-19 octobre 2018

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des progrès accomplis par les partenaires**s'agissant de la vision et du cadre d'action****collectifs : Partenaires pour le développement****statistique en Asie et dans le Pacifique****Rapport sur les Partenaires pour le développement
statistique en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

L'initiative des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique a été lancée en décembre 2010 pour renforcer la collaboration entre les partenaires de développement de la statistique travaillant dans la région. Depuis leur dernier rapport présenté au Comité de statistique à sa quatrième session, en 2014, les Partenaires se sont réunis à deux reprises. Leur dernière réunion a eu lieu parallèlement à la cinquième session du Comité de statistique, à Bangkok en décembre 2016.

Le présent document passe en revue les réalisations des Partenaires et présente un autre mécanisme de coordination, le Groupe de travail thématique sur la statistique. Ce Groupe a été créé en 2016 et relève du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.

Le Comité est invité à envisager la suppression du Partenariat, étant donné que le Groupe de travail thématique sur la statistique est mieux à même d'assurer une coordination efficace du développement statistique aux niveaux international, régional et national en vue d'étayer les politiques à l'aide de données de manière à ne laisser personne de côté.

I. Introduction

1. Les Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique constituent un réseau régional d'organisations internationales, régionales et sous-régionales et de donateurs bilatéraux. Cette initiative a été mise en place à la suite d'une recommandation de la Commission de statistique visant à renforcer la collaboration entre les partenaires de développement œuvrant en Asie et dans le Pacifique. À leur septième réunion (mars 2015), les Partenaires ont réélu à la co-présidence la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), pour la

* ESCAP/CST/2018/L.1/Rev.1.

période 2015-2016. La Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) assure les services de secrétariat des Partenaires.

2. Les Partenaires se sont réunis dix fois depuis leur entrée en fonction. Les réunions ont été organisées conjointement aux réunions du Comité de statistique, de la Commission de statistique et du Comité de coordination des activités de statistique. La dernière réunion des Partenaires a eu lieu parallèlement à la cinquième session du Comité de statistique, à Bangkok en décembre 2016.

II. Constitution

3. À sa quarantième session, la Commission de statistique a prié la CESAP d'établir un mécanisme informel aux fins de coordonner l'aide des donateurs au développement statistique dans la région¹.

4. À cette fin, le secrétariat a invité les partenaires de développement qui portaient un intérêt au développement statistique dans la région et jouaient un rôle dans ce domaine à étudier la constitution d'un mécanisme de coordination. À la première réunion des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok le 14 décembre 2010, les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les donateurs bilatéraux ainsi que les représentants des Gouvernements de l'Australie, de la Fédération de Russie et du Japon ont convenu d'établir le Partenariat dans le but d'accentuer les effets cumulés des activités de renforcement des capacités en améliorant la coordination, la synergie et la complémentarité entre les partenaires².

5. Les Partenaires ont décidé d'aligner leurs travaux sur les décisions prises et les priorités arrêtées par le Comité de statistique et de les coordonner avec le Comité de coordination des activités de statistique au niveau mondial. Il a par ailleurs été convenu que les Partenaires rendraient compte des progrès accomplis dans le cadre de la réalisation de leurs objectifs stratégiques au Comité de statistique.

III. Fonction principale du Partenariat : partage de l'information

6. Les Partenaires ont décidé de travailler en réseau pour assurer le partage de l'information et stimuler la collaboration concernant les initiatives en cours, plutôt que de définir un programme distinct. Reconnaissant que le partage de l'information est une première étape vers l'amélioration de la coopération et de la collaboration, les Partenaires ont décidé d'utiliser le *Rapport sur le soutien des Partenaires à la statistique* comme principal support pour le partage de l'information.

7. Tout au long de son existence, le Partenariat a coordonné les diverses mesures prises en vue d'aider les États membres à renforcer leurs capacités dans le domaine de la statistique en Asie et dans le Pacifique, à titre de contribution à la mise en œuvre des initiatives régionales du Comité de statistique, et a formulé des recommandations concernant les domaines de collaboration à privilégier à l'avenir pour donner suite aux priorités définies par le Comité de statistique.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, supplément n° 4 (E/2009/24)*, chap. I, sect. B, décision 40/112, alinéa f).

² Voir <http://unstats.un.org/unsd/accsub/2011docs-17th/SA-2011-12-ESCAP.pdf>.

IV. Activités des Partenaires, 2010-2018

8. Le travail des Partenaires au cours de la période considérée a essentiellement porté sur le partage de l'information en vue d'améliorer la coordination des activités de renforcement des capacités. Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les Partenaires se sont particulièrement préoccupés de la façon d'améliorer les méthodes actuelles de coordination du renforcement des capacités de développement statistique aux fins des objectifs du Programme 2030, compte tenu des besoins accrus en matière de données pour le suivi des objectifs de développement durable. À cette fin, les Partenaires ont échangé leurs données en matière de priorités et de stratégies de renforcement des capacités statistiques dans la région.

9. De nombreux partenaires participent désormais activement à diverses initiatives régionales, comme le Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques, le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et le Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique.

10. Dans le cadre de leurs travaux, les Partenaires ont coorganisé ou appuyé l'organisation de bon nombre de réunions, manifestations et ateliers importants. Ils ont récemment contribué à l'organisation de la Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques, à l'Atelier de consultation d'experts sur le thème « Données ventilées par sexe pour les indicateurs des objectifs de développement durable en Asie dans le Pacifique : quoi et comment ? », à l'Atelier sous-régional sur les statistiques de l'environnement pour les pays de l'Asie du Sud-Est, à la Réunion régionale sur la mesure et les statistiques du handicap à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et au Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020), ainsi qu'à la première réunion régionale sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil pour les Îles du Pacifique.

11. Les Partenaires ont également facilité les mesures de renforcement des capacités dans toute la région, telles que la stratégie globale de renforcement des capacités du système statistique du Myanmar. En juillet 2012, les partenaires de développement – Agence suédoise de coopération internationale au développement, BAsD, CESAP, FNUAP, Groupe chargé du suivi et de l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le développement au sein de l'Équipe de pays des Nations Unies et Union européenne – ont mené une consultation préliminaire avec les représentants de plusieurs ministères du Myanmar en vue d'engager un dialogue sur la définition et la hiérarchisation des besoins pour renforcer les capacités statistiques. En se fondant sur les résultats de la consultation, les partenaires ont collaboré à la formulation d'une proposition pour l'élaboration de la Stratégie nationale pour le développement des statistiques au Myanmar.

12. À la sixième réunion des Partenaires, il a été souligné que la coordination des activités facilitées conjointement par le Comité et les Partenaires permettrait aux initiatives régionales de mieux intervenir à l'échelle mondiale en intervenant d'abord à l'échelon national. L'exemple de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil montre que des mesures prises par des gouvernements et des institutions en Asie et dans le Pacifique au fil des années avaient un effet d'entraînement sur la scène mondiale, qui se traduisait par des demandes appuyées pour une meilleure concordance des mandats et des programmes des organisations concernées.

13. En dépit des résultats manifestes en matière de partage de l'information, de l'appui fourni lors de multiples manifestations et des activités de renforcement des capacités, les services de secrétariat fournis aux Partenaires ont demandé beaucoup de ressources. En outre, les incidences financières liées à l'organisation des réunions des Partenaires ont obligé le secrétariat à planifier ces réunions en même temps que les réunions du Comité de statistique, de la Commission de statistique et du Comité de coordination des activités statistiques. Le calendrier irrégulier des réunions aux taux de participation variables, établi en fonction des manifestations tenues parallèlement, a limité l'efficacité et l'impact des activités des Partenaires.

V. Faits nouveaux

14. Depuis la dernière réunion des Partenaires, en 2016, de nouvelles initiatives visant à renforcer l'appui au développement statistique en Asie et dans le Pacifique ont vu le jour au niveau régional. Les discussions entre les partenaires de la région ont également rendu compte de la nécessité de renforcer les mesures prises et de trouver le mécanisme le plus pratique et le plus efficace pour fournir un appui coordonné aux États membres, conserver une certaine souplesse et avoir la capacité de réagir rapidement face aux nouvelles demandes dans la région, et renforcer les initiatives régionales existantes d'une manière coordonnée. Ces discussions ont eu lieu dans le cadre des deux principaux mécanismes de coordination du système des Nations Unies pour la région, à savoir le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et le Groupe Asie-Pacifique des Nations Unies pour le développement :

a) Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, établi par la CESAP, constitue le principal outil de renforcement de la cohérence des politiques au sein du système des Nations Unies et de promotion de la coopération et de la collaboration entre les entités des Nations Unies et leurs partenaires de développement en ce qui concerne les questions de développement dans la région. Ce Mécanisme constitue également un moyen utile de faire connaître les préoccupations et les priorités régionales au niveau mondial et de faire le lien entre les programmes mondiaux, régionaux et nationaux ;

b) Le Groupe Asie-Pacifique des Nations Unies pour le développement a pour principal objectif d'apporter un soutien plus cohérent, efficace et efficient aux pays qui s'efforcent d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement durable. Il a recours aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et applique le principe de l'initiative « Unis dans l'action ». Le Groupe Asie-Pacifique des Nations Unies pour le développement relève du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement.

15. Dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, des groupes de travail thématiques ont été créés. Les principales fonctions assumées par ces groupes sont les suivantes : production d'analyses régionales et de produits du savoir à utiliser dans le cadre des politiques et des activités de sensibilisation aux niveaux mondial, régional et national ; partage de l'information et cartographie des programmes et des activités dans la région ; programmation conjointe, y compris appui aux mécanismes de coordination sectorielle régionale et organisation de réunions régionales ; mobilisation des partenaires, y compris au niveau national, pour élaborer des produits analytiques, normatifs et de promotion régionaux, selon le cas, et pour aider les pays à les utiliser.

16. Le Groupe de travail thématique sur la statistique a été créé en 2016 à la suite d'une refonte générale des groupes de travail thématiques en vue de leur donner les moyens d'atteindre les objectifs du Programme 2030. Les principaux membres du Groupe de travail thématique sur la statistique sont notamment l'ONU et des entités apparentées œuvrant au niveau régional au suivi et au renforcement des capacités en matière de données et de statistique aux fins des objectifs de développement durable³. Le FNUAP et la CESAP coprésident et assurent le secrétariat du Groupe de travail thématique.

17. Le Groupe de travail thématique vise à renforcer la synergie et la complémentarité entre les programmes et les activités des organismes des Nations Unies dans la région pour le suivi des objectifs du développement durable et le développement statistique et à répondre aux préoccupations des autres groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique en matière de statistiques et de données.

18. Les objectifs du Groupe de travail thématique sont notamment les suivants : a) appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 par un soutien efficace et efficient du suivi des objectifs de développement durable au niveau des pays et une approche durable du développement des capacités statistiques des systèmes statistiques nationaux et des parties prenantes de l'écosystème national de données ; et b) mettre au point une stratégie, un processus et des mécanismes coordonnés pour les statistiques et la fourniture de données aux processus mondiaux et pour la mise en œuvre régionale des mandats mondiaux, y compris le suivi et l'examen des progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Les activités sont notamment les suivantes :

a) Le Groupe de travail thématique travaille en étroite collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement de la région Asie-Pacifique pour faire en sorte que ses activités débouchent sur une collaboration renforcée au niveau des pays. En mai 2018, le Groupe de travail thématique, conjointement au Groupe des Nations Unies pour le développement de la région Asie-Pacifique, a organisé un atelier pilote d'initiation aux données à l'intention des coordonnateurs résidents et autres représentants des équipes de pays des Nations Unies afin que celles-ci soient suffisamment sensibilisées aux questions liées au développement statistique pour servir de lien et de centre de coordination entre les gouvernements et les organismes internationaux en vue de fournir un appui durable et approprié au développement statistique au niveau national ;

b) Le Groupe de travail thématique élabore actuellement des règles de participation à l'intention des acteurs des Nations Unies dans la région Asie-Pacifique, les sous-régions et les équipes de pays afin de s'aligner sur l'objectif d'obtenir des résultats collectifs au niveau national à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et en fonction des priorités et des besoins nationaux. Les règles de participation sont en cours d'élaboration avec l'équipe de pays du Viet Nam afin de tirer parti des approches fructueuses qui y ont été adoptées et d'assurer ainsi l'unité d'action ;

c) Le plan de travail 2018 du Groupe de travail thématique comprend également l'élaboration d'un projet d'outils communs pour la fourniture de données et de statistiques à l'appui des examens nationaux volontaires et des plans à plus long terme pour renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à fournir des données et des statistiques pour le Programme 2030. Les travaux ont commencé par un échange au sujet des

³ Voir annexe (texte repris de www.unaprcm.org/sites/default/files/twgattachment/Terms%20of%20Refrence%20-%20TWG%20Statistics.pdf).

outils existants et émergents tels que l'outil de diagnostic de la CESAP (mis au point pour la hiérarchisation et la planification des statistiques de l'environnement), l'outil d'examen (mis au point pour les évaluations des systèmes statistiques nationaux à l'échelle du système) et l'outil d'intégration des données sur les politiques (l'outil EPIC (Every policy is connected), mis au point sous la direction du Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales) pour l'examen et la consultation interinstitutions.

19. En résumé, les objectifs du Groupe de travail thématique sont bien en phase avec les ambitions initiales des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique. En outre, au cours de son existence relativement courte, le Groupe de travail thématique a réussi à aller au-delà du partage de l'information, en orientant carrément ses efforts aux fins de l'impact au niveau des pays. Ce rayonnement et cet impact sont rendus possibles grâce à son intégration dans le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et à ses liens avec le Groupe des Nations Unies pour le développement de la région Asie-Pacifique, ce qui lui permet d'être en contact avec des représentants de haut niveau des Nations Unies aux niveaux national et régional.

VI. Conclusion et requêtes soumises au Comité

20. Le Comité est invité à examiner les éléments de la proposition ci-après du secrétariat :

a) Supprimer l'entité des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique sous sa forme actuelle ;

b) Croire en la capacité du Groupe de travail thématique sur la statistique : i) d'assumer les responsabilités et les fonctions des Partenaires ; et ii) d'étendre la portée de l'action engagée par les Partenaires en vue d'assurer une coordination efficace du développement statistique au niveau national aux fins du renforcement des systèmes statistiques nationaux et d'étayer les politiques à l'aide de données pour ne laisser personne de côté ;

c) Encourager l'organisation de sessions extraordinaires du Groupe de travail thématique sur la statistique pendant les sessions du Comité de statistique, de la Commission de statistique ou du Comité de coordination des activités statistiques dont l'éventail des partenaires est plus large ;

d) Demander au Groupe de travail thématique sur la statistique de présenter un rapport d'activité à la prochaine session du Comité de statistique.

Annexe

Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique

Mandat*

Groupe de travail thématique sur la statistique Août 2016

Objectif

1. Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en fournissant une aide efficace et efficiente au suivi des objectifs de développement durable au niveau des pays et en adoptant une approche rationnelle du renforcement des capacités statistiques des systèmes statistiques nationaux et des parties prenantes de l'écosystème national de données.
2. Fournir une stratégie, un processus et des mécanismes coordonnés en matière de statistiques et de données à titre de contribution régionale aux processus mondiaux et aux fins de la mise en œuvre au niveau régional des mandats mondiaux, y compris le suivi et l'examen des progrès accomplis s'agissant de la réalisation des objectifs de développement durable.

Fonctions

3. Les principales fonctions pouvant être assumées par les groupes de travail thématiques sont les suivantes : analyses régionales et produits du savoir qui peuvent être utilisés pour les politiques et les activités de sensibilisation aux niveaux mondial, régional et national ; partage de l'information et cartographie des programmes et activités dans la région ; programmation conjointe, y compris appui aux mécanismes de coordination sectorielle régionale et organisation de réunions régionales ; mobilisation des partenaires, y compris au niveau national, pour l'élaboration des produits analytiques, normatifs et de sensibilisation régionaux et l'appui aux pays pour l'utilisation de ces produits, selon qu'il convient¹.
4. Le Groupe de travail thématique sur la statistique vise à renforcer la synergie et la complémentarité entre les programmes et les activités des organismes des Nations Unies dans la région en matière de suivi des objectifs de développement durable et de développement statistique et à répondre aux préoccupations des autres groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique en matière de statistiques et de données. Il aura les principales fonctions suivantes :

a) Appuyer les analyses régionales et la création de produits du savoir, notamment en mettant en commun une base de données statistiques régionale et des examens d'experts pour enrichir la base de données et de statistiques utilisée pour les analyses et les publications régionales relatives aux objectifs de développement durable ;

b) Entreprendre des actions de partage de l'information et de cartographie des programmes et des activités dans toute la région pour recenser

* Repris de www.unaprcm.org/sites/default/files/twgattachment/Terms%20of%20Refernce%20-%20TWG%20Statistics.pdf.

¹ Voir le texte introductif du mandat du Groupe de travail thématique, Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, 26 avril 2016.

les lacunes statistiques, élaborer et mettre en œuvre des outils et des programmes de renforcement des capacités statistiques aux niveaux tant régional que national ;

c) Offrir une tribune pour l'élaboration d'une approche régionale stratégique du renforcement des capacités statistiques et promouvoir le renforcement des statistiques et des données en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) Appuyer les efforts actuellement déployés par l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays pour renforcer les capacités statistiques nationales, par exemple en organisant des réunions et des cours/ateliers de formation régionaux en collaboration avec d'autres acteurs, et en aidant les partenaires à utiliser les produits analytiques, normatifs et de sensibilisation régionaux, selon qu'il convient ;

e) Privilégier tout particulièrement la promotion de mesures à l'échelle du système des Nations Unies visant à encourager l'utilisation des statistiques pour recenser les exclusions et les inégalités afin que personne ne soit laissé de côté dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région.

Organisation

5. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Fonds des Nations Unies pour la population coprésideront le Groupe de travail thématique sur la statistique et assureront conjointement le secrétariat du Groupe. Les coprésidents présideront à tour de rôle les réunions du Groupe de travail thématique. Ils peuvent prendre des décisions au nom de celui-ci si nécessaire, dans les limites du présent mandat, et à la lumière des comptes rendus analytiques des réunions précédentes et du plan de travail annuel du Groupe de travail thématique.

6. Les principaux membres/participants du Groupe de travail thématique sont notamment l'ONU et des entités apparentées œuvrant au niveau régional au suivi et au renforcement des capacités en matière de données et de statistique aux fins des objectifs de développement durable. Le Groupe de travail thématique peut décider d'ouvrir la participation au cas par cas à des représentants d'autres entités concernées telles que les bureaux sous-régionaux pour l'Asie et le Pacifique des membres, les organes intergouvernementaux sous-régionaux, les bureaux centraux de statistique et les organismes bilatéraux.

7. Chaque organisme membre désigne un coordonnateur et un suppléant au niveau le plus élevé possible pour faciliter la collaboration. Les frais de participation sont à la charge des organismes participants. Les organismes membres peuvent envoyer des observateurs aux réunions du Groupe de travail thématique s'ils le souhaitent. Les coprésidents peuvent également inviter des observateurs aux réunions au cas par cas. Les coordonnateurs représentent leur organisme et sont chargés de faire le point sur leur environnement, leurs activités et les plans connexes. Ils sont également chargés de tenir les collègues des différents organismes informés des activités du Groupe de travail thématique.

8. Le Groupe de travail thématique se réunit quand il le juge nécessaire, mais au moins deux fois par an. L'ordre du jour de chaque réunion est diffusé à l'avance aux membres par le secrétariat du Groupe de travail thématique, y compris les documents de référence pertinents. Un compte rendu analytique de chaque réunion, faisant état des mesures recommandées et des résultats, est

établi par le secrétariat, approuvé par les membres et soumis au secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique dans un souci de centralisation des données.

9. Au premier trimestre de chaque année civile, le Groupe de travail thématique élabore un plan de travail annuel définissant les responsabilités, les indicateurs de succès et le calendrier des activités. Les coprésidents rendent compte de la mise en œuvre des activités prévues lors des réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, selon que de besoin.

10. Le Groupe de travail thématique peut décider de mettre en place des mécanismes tels que des groupes de travail et des équipes spéciales, en s'appuyant sur ses membres, afin de se concentrer sur des domaines d'intérêt commun à plus long terme ainsi que sur des tâches spécifiques limitées dans le temps. Ces mécanismes rendent régulièrement compte de leurs travaux au Groupe de travail thématique, formulant, au besoin, des recommandations à examiner. Les rapports peuvent également être mis à la disposition des coprésidents entre deux réunions du Groupe de travail thématique, selon que de besoin. Les frais de participation sont à la charge de chaque organisme participant.

Suivi et évaluation

11. Le Groupe de travail thématique évalue régulièrement son organisation et son fonctionnement, y compris les mandats, la pertinence et les responsabilités de ses équipes spéciales et groupes de travail. Il élabore un plan de travail annuel au début de chaque année, déterminant les questions à examiner lors de chaque réunion. La mise en œuvre du plan de travail annuel fait l'objet d'un suivi dans le cadre de réunions et de rapports. À cette fin, le Groupe de travail thématique produit un compte rendu analytique de chaque réunion (élaboré par l'organisme qui a présidé la réunion), qui est distribué aux membres du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique. Il est procédé à une évaluation détaillée de la pertinence et de l'efficacité du Groupe de travail thématique au bout de deux ans.
